

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -04 - 01

Séance du 9 avril 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

Représentés : 5

Absents excusés : 1

OBJET :

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

EXERCICE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER

réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE,
Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN
DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI,
MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO,
Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN,
LUCIANO, PATOULLARD, ROCHE, VALENTIN.

Etaient représentés :

Adjoint : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur
Jean-Pierre LE VAN DA)

Conseillers Municipaux : Mesdames Lydie TOCHE-SOULÉ
(procuration à Olivia MOTUS-JAQUIER), Isabelle VIDAL
(procuration à Monsieur le Maire). Messieurs Dominique OLIVIER
(procuration à Monsieur Alain PATOULLARD), Louis SAOUT
(procuration à Monsieur Louis FERRARA).

Etait absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20190409-DEL20190401-DE
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259 TH-TF portant notification des bases d'imposition 2019 de la Taxe d'Habitation, des Taxes Foncières et des allocations compensatrices revenant à la Commune, joint en annexe,

Dans le prolongement des orientations budgétaires qui formalisent le programme de gestion arrêté par le Conseil Municipal tant en matière de fonctionnement que d'investissement pour l'exercice 2019, telles qu'elles ressortent du débat organisé lors de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2018, d'une part, et dans le prolongement du vote du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2019 intervenu lors de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2018, d'autre part,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de ne pas modifier les taux d'imposition votés en 2017 et en 2018 et ainsi de voter pour 2019 les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières suivants :

Taxe d'Habitation : 13,98 %
Taxe Foncière (bâti) : 22,76 %
Taxe Foncière (non bâti) : 69,26 %

Le Conseil Municipal, par :

28 Voix POUR

3 ABSTENTIONS

(Madame Béatrice AIELLO, Messieurs Dominique OLIVIER (procuration à Monsieur Alain PATOUILLEARD), Alain PATOUILLEARD)

1 NE PARTICIPE PAS AU VOTE

(Monsieur Claude GIULIANO)

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de voter pour 2019 les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières suivants :

Taxe d'Habitation : 13,98 %
Taxe Foncière (bâti) : 22,76 %
Taxe Foncière (non bâti) : 69,26 %

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20190409-DEL20190401-DE Date de télétransmission : 11/04/2019 Date de réception préfecture : 11/04/2019
--

COMMUNE : **112 SAINT-CYR-SUR-MER**
 ARRONDISSEMENT : **83 TOULON**
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE DE SAINT CYR / MER**



N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2018 1	Taux d'imposition communaux de 2018 2	Taux d'imposition plafonnés 2019 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	36 642 895	13,98	>>>	37 739 000	5 275 912
Taxe foncière (bâti).....	25 718 887	22,76	>>>	26 331 000	5 992 936
Taxe foncière (non bâti).	157 794	69,26	>>>	158 500	109 777
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4				>>>	Total : 11 378 625
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b				>>>	

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019 5

Produit nécessaire à l'équilibre du budget 6	-	251 802	-	Total allocations compensatrices	-	Produit taxe additionnelle FNB 7	-	Produit des IFER 8	-	Produit de la CVAE 9	-	TASCOM 10	-	DCRTP 11	=	Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)	+	Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires 4b

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
Taxe d'habitation.....	13,98	Produit attendu 11 378 625 Produit à taux constants (6 décimales)			37 739 000	
Taxe foncière (bâti).....	22,76				26 331 000	
Taxe foncière (non bâti).	69,26				158 500	
CFE.....	>>>					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						Produit fiscal attendu

A TOULON
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 PASCAL ROTHE
 le 11 MARS 2019

Le préfet,
 le
 A
 Le maire,

le



FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFERATORIAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

Accusé de réception en préfecture
 083-218301125-20190409-DEL20190401-DE
 Date de télétransmission : 11/04/2019
 Date de réception préfecture : 11/04/2019

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20190409-DEL20190401-DE
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019